



# ANNÉE ACADÉMIQUE 2022 - 2023

**DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 08 JUILLET 2023**

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

### **01. COTISATIONS**

UNE REDEVANCE **UNIQUE** DE **18,00€** EST DEMANDÉE LORS DE L'INSCRIPTION ET COUVRE L'ASSURANCE ANNUELLE ET LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT.

LES COTISATIONS SONT PAYABLES LA **PREMIÈRE SEMAINE DE SEPTEMBRE**.

DEUX FORMULES SONT PROPOSÉES

- ABONNEMENT **ANNUEL**, POUR UN ATELIER HEBDOMADAIRE DE 3H : **200€**
- ABONNEMENT DE **10 SÉANCES**, POUR UN ATELIER HEBDOMADAIRE DE 3H : **70€**

LE N° DE COMPTE DE L'ADA SECTION PEINTURE EST : **BE62 0682 0895 1161**

LES ATELIERS COMPORTERONT UN MAXIMUM DE **12** INSCRITS.

**02.** L'ARRÊT DE FRÉQUENTATION DES ATELIERS, SOIT MOMENTANÉ, SOIT DÉFINITIF, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, NE DONNERA LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT.

**03.** LES MEMBRES SONT TENUS DE RESPECTER LES JOURS POUR LESQUELS ILS SE SONT INSCRITS. TOUT CHANGEMENT, MÊME OCCASIONNEL, SERA CONSIDÉRÉ COMME MODULE OCCASIONNEL PAYANT.

**04.** LES JOURS D'ABSENCE ET LES JOURS DE CONGÉ NE SERONT PAS RÉCUPÉRABLES.

**05.** IL N'EST PAS PERMIS AUX MEMBRES DE VENIR AUX ATELIERS ACCOMPAGNÉS SYSTÉMATIQUEMENT D'UNE PERSONNE ÉTRANGÈRE À L'ATELIER.

**06. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ATELIER, LE HALL D'ENTRÉE ET LES TOILETTES.**

**07. IL EST DEMANDÉ À CHACUN DE QUITTER SON EMPLACEMENT EN BON ÉTAT DE PROPRETÉ.**

**08. LES MEMBRES VICTIMES DE CHUTE OU D'AUTRES SINISTRES COUVERTS PAR NOTRE ASSURANCE SONT PRIÉS D'EN AVISER UN DES MEMBRES DU COMITÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.**

**09. L'ATELIER SERA FERMÉ PENDANT TOUS LES CONGÉS SCOLAIRES. SEULES LES PERSONNES INSCRITES AUX STAGES ÉVENTUELS AURONT ACCÈS AU LOCAL PENDANT CES PÉRIODES.**

**10. EN CAS D'EXPOSITION À TITRE PERSONNEL, IL EST DÉFENDU D'UTILISER LE NOM DE « ACADEMIE DES ARDENNES A.S.B.L. »**

**11. LA RESPONSABLE DE LA SECTION ARTISANAT EST : *JOBE PATRICIA* 0494/16 87 10**

**TOUS LES UTILISATEURS DU LIEU S'ENGAGENT À RESPECTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.**

**CELUI-CI SERA AFFICHÉ EN PERMANENCE SUR LE LIEU.**

-----  
JE DÉCLARE AVOIR REÇU LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (2022-2023) DE LA SECTION ARTISANAT DE L'ADA ASBL ET M'ENGAGE À LE RESPECTER.

NOM, PRÉNOM : .....

SIGNATURE :